

Collège des Bourgmestre et Echevins  
B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette

Selon l'article 13 de la loi communale, la section d'Esch/Alzette du parti socialiste sollicite l'introduction des points suivants à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Communal prévue le 29 septembre 2023 :

- « Gouvernance des affaires culturelles de la Ville d'Esch-sur-Alzette »,
- « Bilan et interrogations sur la politique de mobilité de la Ville d'Esch-sur-Alzette »,
- « Les défis de la problématique des personnes marginalisées de la Ville d'Esch-sur-Alzette ».

Considérant l'importance et la pertinence de ces sujets, nous demandons également à ce que soit ajoutée la mention « discussion », prévoyant l'intérêt manifeste des membres du Conseil Communal à échanger et à partager leurs points de vue.

La fraction politique de l'LSAP d'Esch/Alzette